



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
BIRD-IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

DECISION N° 0353/DP/MINHDU/PDVIR/RDMU/RPM/ARPM/ARDMU/11-2022 DU 16 NOV 2022
PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITIONS DP
N°007/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCP/RPM/2022 DU 27/06/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE REALISER L'ETUDE DE FAISABILITE DE DEUX APPLICATIFS DE
L'ADRESSAGE DE YAOUNDE (GESTION DES TAXES ET GESTION DES TRAVAUX SUR LES VOIES ET
RESEAUX DIVERS)

FINANCEMENT : Banque Mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
 Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
 Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
 Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
 Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI de la 30/12/2021 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;
 Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
 Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
 Vu le Procès-Verbal de l'examen du rapport de requalification et du projet de DP du 27/08/2021
 Vu la Demande de Proposition DP N°007/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCP/RPM/2022 du 27/06/2022
 Vu la note de Service N 517/NS/MINHDU/SG/PDVIR/ CCP/RDMU/ARDMU/08-2022 du 30 aout 2022 mettant en place le Comité Ad Hoc, le rapport d'analyse des propositions techniques du 10/08/2022;
 Vu le Procès-verbal de négociation du contrat du 14 septembre 2022 ;
 Vu le Procès-verbal de validation de la procédure d'attribution par la CSPM en date du 02/11/2022

DECIDE :

Article 1er- Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de Proposition simplifiée susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
GROUPEMENT MADIA SARL/GOLD TELECOM BP :8857 Yaoundé, Tel 676509526 Email : service.administratif@groupe-madia.com	66 645 175 F CFA (soixante-six millions six cent quarante cinq mille cent soixante quinze franc) Hors taxe	Quatre (04) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où nécessaire Yaoundé, le 16 NOV 2022

Ampliations :

- SOECAM ;
- ARMP ;
- MINMAP ;
- CCP/PDVIR ;
- CSPM/PDVIR ;
- CCCM-SPI
- GROUPEMENT MADIA SARL/GOLD TELECOM ;

